Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230602-SG2023_05023-Al Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 25 mai 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir:

Philippe ROGER (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Laurence MOLINARI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Heritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés:

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice: 39 présents: 27 représentés: 12

absents:

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Héritier LUNDA est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance



Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230602-SG2023_05023-Al Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Délibération n°23-61

DGA: Jean-François VERDAGUER

Service: Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE RAPPORT D'UTILISATION 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 créant le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2531-16 CGCT qui stipule qu'un rapport présente au conseil municipal les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture l'exercice auquel il fait référence,

VU l'arrêté portant contribution au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France du 27 juin 2022 du préfet de la région d'Ile de France décidant du versement pour l'exercice 2022 à la commune de Sainte Geneviève des Bois d'une dotation prélevée sur le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF),

CONSIDERANT que l'objectif du FSRIF est d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France, en particulier celles supportant des charges sociales spécifiques et disposant de faibles ressources fiscales,

CONSIDERANT qu'en 2022, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a bénéficié de :

- 935 727 € au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France

CONSIDERANT que cette recette a permis à la Ville de poursuivre sa politique d'amélioration des conditions de vie,

CONSIDERANT l'avis de la commission budgétaire qui s'est tenue le 22 mai 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE des actions réalisées et des aménagements entrepris au titre du développement social et de l'amélioration des conditions de vie des habitants, au cours de l'exercice 2022 dans le cadre de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France et détaillées ci-après :

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230602-SG2023_05023-Al Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023

Actions réalisées dans le cadre de l'attribution du FSRIF :

Domaine environnemental et cadre de vie :	
Arbres, végétaux, arbustes divers sites de la ville	56 049,34
Arbres opérations « adopte un arbre »	39 793,26
Travaux place St Exupéry	1 170 647,08 €
Mobilier urbain (bancs, corbeilles, collecteurs déchets) et panneaux signalisation	17 016,00 €
Réfection allées cimetière et travaux hydrogéologique	54 215,74 €
Domaine scolaire, enfance et petite Enfance	
Sécurisation écoles	22 306,93 €
Aménagement aire de jeux des écoles	43 624,98 €
Domaine sport et Jeunesse	¥1
Travaux réhabilitation gymnase Poulidor et Rolland	58 169,53 €
Réfection parking Rugby et éclairage terrain honneur	25 397,52 €
Domaine culturel	
Financement rénovation cinéma 4 Perray	50 000,00 €
Domaine social	
Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale lui permettant de mener les actions de solidarité auprès des personnes âgées, handicapées et des personnes fragiles	1 097 000,00

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

Publié sur le site de la ville le 5 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230602-SG2023_05023-Al Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023